



MAISON DE RETRAITE E.H.P.A.D
21 rue Combe de faim
21370 Velars sur Ouche
Tél. 03 80 49 04 42

REGLEMENT INTERIEUR 2016

L'établissement, « Les Jardins d'Alice » **entièrement climatisé**, héberge 45 résidents valides ou en perte d'autonomie physique ou psychique en hébergement permanent, cet établissement dispose d'un Cantou sécurisé de 14 places. Les résidents sont logés dans six pavillons réunis par une grande unité centrale.

Le petit déjeuner est servi de 7 heures à 10 heures, le déjeuner à 12 heures, le goûter à 16 heures (durant les activités) et le souper à 18 heures 30. (Les repas peuvent être servis en chambre.)

Les chambres meublées et climatisées sont équipées de sanitaires (wc, lavabo, douche) d'une prise télévision, d'un téléphone, d'une prise informatique (Internet) de deux sonnettes d'appel (tête de lit et sanitaire)

Les tarifs journaliers à charge du résident s'entendent toutes taxes comprises et sont révisables tous les ans au mois de janvier. **L'établissement est habilité aide sociale**

Chambre individuelle	86.68 €	(81 tarif hébergement + 5.68 APA)
Chambre à deux lits	78.18 €	(72.50 tarif hébergement + 5.68 APA)

Sont inclus dans le prix de journée :

- le ticket modérateur APA de **5.68 €** qui sera déduit dès le premier jour d'absence
- les frais d'entretien des locaux, de chauffage de climatisation, d'eau, d'électricité
- les repas (vin compris), les activités, les frais de personnel, l'assurance RC intra-muros
- l'entretien du linge, lavage, repassage, rangement (nous dégageons toute responsabilité pour l'entretien du linge délicat et non marqué), il devra être repris dans les quinze jours après le décès.
- les changes et une partie du personnel sont pris en charges par l'A.P.A (budget global)

Ne sont pas inclus dans le prix de journée : le coiffeur, le pédicure (28 €), le téléphone (0.10 € l'unité et 15 € /mois de SDA), les Frais médicaux et paramédicaux (médecins, kinésithérapeutes).les repas accompagnant (11 €)

Les résidents, ou les familles, s'engageront dans le choix des praticiens médicaux et pharmacien

Les horaires de visite sont de 8 h à 20 h tous les jours, les visites de nuit sont soumises à autorisation de la direction. IL est interdit de fumer dans l'enceinte du bâtiment.

Nous nous déchargeons de toutes responsabilités en cas de dégradation ou perte des appareils dentaires et auditifs, des lunettes du linge et plus généralement des effets personnels pour toutes personnes présentant des troubles du comportement. En cas d'agressivité d'un résident nous nous réservons la possibilité de mettre un terme à son accueil, les résidents pourront quand ils le souhaitent s'absenter pour convenances personnelles.

Nous nous réservons la possibilité de changer de chambre un(e) résident(e) si son état de santé l'impose.

Pour un départ volontaire, (qui devra être notifié au minimum sept jours avant), il sera facturé sept jours supplémentaires à compter de la date du départ.

En cas de décès, l'établissement doit effectuer de nombreuses formalités et doit procéder à l'assainissement de la chambre, une somme forfaitaire équivalent à 12 jours de tarif hébergement est due
Réservation gratuite les deux premiers jours, puis facturé au prix de journée.

En cas d'hospitalisation, il sera déduit le forfait hospitalier à partir du troisième jour d'absence soit : 18 € / j

Signature :